

Énergies & Avenir alerte sur les effets préjudiciables d'une énième diminution pour la transition écologique et le pouvoir d'achat des Français

EN SYNTHÈSE

Energies & Avenir, qui représente la filière française du chauffage à eau chaude depuis plus de 30 ans, alerte sur les conséquences dommageables d'un abaissement du coefficient de conversion sur la trajectoire de rénovation des logements et l'atteinte des objectifs français de réduction des consommations d'énergie donc de décarbonation, sans détermination réelle par analyse du cycle de vie ni justification technique.

Le coefficient de conversion traduit une réalité physique : l'électricité doit être produite en transformant une ressource naturelle, puis transportée, distribuée et utilisée. Le coefficient ne pénalise pas spécifiquement l'électricité, c'est une donnée scientifique qui met toutes les énergies sur un pied d'égalité.

Une nouvelle diminution du coefficient de conversion aura pour seul effet de sortir artificiellement des centaines de milliers de logements du statut de « passoires thermiques », portant à nouveau un coup d'arrêt non seulement à la rénovation des logements, au détriment de la transition écologique – et par conséquent, de la décarbonation – mais aussi au pouvoir d'achat des Français, soit l'effet inverse de celui recherché.

Energies & Avenir s'oppose à toute nouvelle révision à la baisse du coefficient de conversion de l'électricité utilisé dans le DPE et les audits

Pour quelles raisons ne faut-il pas modifier le coefficient de conversion ?

- Depuis le 1^{er} janvier 2026, ce sont ainsi 400 000 logements qui sortiraient artificiellement du statut de passoires thermiques (selon la fiche d'impact), faisant perdre tout sens à cette classification et au DPE.
- **Ce serait un mauvais coup pour la rénovation énergétique** : dans un contexte de baisse sensible des rénovations (cf. le bilan inquiétant de l'ANAH pour le 1^{er} semestre 2026) et d'impacts significatifs sur les entreprises et les professionnels de notre pays, sortir artificiellement et en masse des logements du statut de « passoires thermiques » inciterait à ne pas rénover et, de ce fait, à continuer à ce que les passoires thermiques surconsomment de l'énergie, en toute incompatibilité avec les ambitions françaises et européennes portées par la Directive relative à l'efficacité énergétique (DEE)¹.
- **Cela induirait une pression forte sur le pouvoir d'achat** : le changement d'étiquette de ces logements ne les rendrait pas moins énergivores et n'améliorerait pas le budget énergie de leurs occupants, les efforts de rénovation étant moindres.
- **Ce serait une incitation aux rénovations non performantes et à l'inefficacité énergétique** : sans signal robuste et fiable pour améliorer la performance énergétique des logements, les éventuelles rénovations se feraient *a minima*. Cela serait la négation de l'efficacité réelle des équipements de chauffage. De même, faire reposer le calcul du DPE sur l'énergie finale et non plus sur l'énergie primaire, ferait perdre toute sa substance au DPE, qui doit rester simple et conforme à la réalité technique des équipements.
- **Le DPE doit être stabilisé et non détourné de son objet**. La fiabilisation du DPE est clé dans la confiance et l'adhésion des professionnels et de la population vis-à-vis des dispositifs de soutien et des ambitions de rénovation énergétique.
- **Il est crucial de conserver un mix de chauffage résilient et sobre en énergie** : afin d'atteindre ses objectifs climatiques, la France doit mettre la performance énergétique au cœur de ses priorités. Pour cela, des garde-fous sont essentiels, comme le maintien d'un coefficient de conversion de l'électricité représentatif du mix électrique. Nous défendons un mix technologique et énergétique seul à même de permettre l'atteinte des objectifs, avec une efficacité dès le court terme.

Baisser à nouveau artificiellement le coefficient de conversion reviendrait donc à « casser le thermomètre » de la performance énergétique au profit des bâtiments inefficients et à inciter les Français à abandonner leurs projets de rénovation, à surconsommer l'énergie dans les logements, tout en accentuant au final le risque de précarité énergétique. Le Conseil Supérieur de l'Energie a d'ailleurs rejeté le projet d'arrêté proposant cette diminution le 23 juillet dernier en soulignant l'absence de justification technique, les impacts délétères sur les rénovations des logements ou encore la prime à la conservation d'équipements non performants.

La mise en place du Plan d'électrification ne devrait pas se faire au détriment des objectifs de réduction des consommations et de lutte contre la précarité énergétique.

Plus généralement, l'association rappelle que la notion d'énergie primaire, est la clé de voûte en matière de rénovation des bâtiments puisque c'est dans ce domaine que se trouve un important gisement d'économies d'énergie à exploiter.

¹ [DIRECTIVE \(UE\) 2023/1791 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 septembre 2023 relative à l'efficacité énergétique et modifiant le règlement \(UE\) 2023/955 \(refonte\)](#)

1- Baisser à nouveau le coefficient de conversion revient à pénaliser la rénovation énergétique, à offrir une prime aux équipements les moins performants, au détriment de la boucle à eau chaude et de la chaleur renouvelable.

Baisser le coefficient de conversion et améliorer artificiellement et massivement le classement énergétique de centaines de milliers de passoires thermiques en leur permettant *de facto* d'obtenir un DPE vertueux est un « tour de passe-passe » aux conséquences graves, en contradiction avec nos ambitions pour la transition écologique, nos objectifs de sobriété énergétique et les principes d'efficacité énergétique.

Un mauvais signal pour la rénovation énergétique

- La baisse du coefficient de conversion de l'électricité freinerait la rénovation énergétique, alors même que le rythme des rénovations a continué à diminuer en 2026 comme le montre le bilan de l'ANAH publié le 27 juillet s'agissant des demandes enregistrées.
- La sortie des biens du statut de passoires thermiques inciterait de nombreux propriétaires ou bailleurs à s'abstenir d'engager des rénovations puisqu'ils n'en auront plus l'utilité pour louer ces logements.
- Sans signal robuste et fiable pour améliorer la performance énergétique, les éventuelles rénovations dans ces logements se feraient à minima en recherchant le moindre coût, ce qui n'irait ni dans le sens des économies d'énergie ni dans le sens de l'installation d'équipements performants (pompes à chaleur, hybridation, chaudières THPE, régulation, émetteurs, ...) ou de travaux d'isolation sur l'enveloppe.
- Cela favoriserait donc de façon massive le maintien de logements non ou mal rénovés, avec pour conséquence le maintien voire la hausse des situations de surconsommation d'énergie et par conséquent, une moindre décarbonation du parc des logements en France.
- Laisser croire aux propriétaires ou locataires que leurs logements ne sont plus des passoires thermiques n'est pas souhaitable et serait susceptible de faire perdre de vue l'objectif de rénovation de ces dernières.

Une prime à la surconsommation d'énergie

- Une réduction du coefficient de conversion de l'électricité introduira en outre dans l'esprit des habitants une fausse notion d'économie d'énergie générée par un meilleur classement.
- Or un logement remontant en étiquette par le jeu mathématique d'un changement de coefficient continuera à avoir une facture similaire à celle du logement classé F/G qu'il était auparavant.

Une pression sur le pouvoir d'achat

- La révision du coefficient serait un facteur d'augmentation des consommations d'énergie, au détriment du pouvoir d'achat des Français.
- En effet, le changement d'étiquette de ces logements ne les rendrait pas moins énergivores et leurs occupants ne verraient pas leur facture d'énergie diminuer, au contraire, accentuant ainsi le risque de précarité énergétique.

2- « Changer en permanence le thermomètre » pour résoudre la crise du logement ou privilégier une énergie se ferait au détriment de la rénovation énergétique et de l'efficacité énergétique

Dénouer la crise du logement et fluidifier le marché du logement ne doit pas se faire au détriment de la rénovation, de la baisse réelle des consommations d'énergie et de la décarbonation, alors même que l'urgence écologique se fait toujours plus pressante et que la rénovation énergétique demanderait à être fortement redynamisée. Comme la SNBC3 le prévoit, il est urgent de poursuivre l'effort de rénovation des passoires thermiques entrepris ces dernières années et la mise en place d'une politique de soutien renforcée offrant de la lisibilité pour le futur nous semble être l'outil le plus adapté.

Modifier le coefficient de conversion est également une porte ouverte à l'inefficacité énergétique et au détriment de la possibilité pour tous les ménages de trouver des solutions adaptées à leurs différents besoins. Pour améliorer la performance énergétique et proposer à tous des solutions permettant de répondre de façon adaptée à toutes les configurations de besoin et de terrain, il convient d'utiliser toutes les solutions efficaces à notre disposition, comme l'hybridation des systèmes de chauffage ou le développement des biocombustibles, toutes complémentaires du développement souhaité des solutions de la chaleur renouvelable comme les pompes à chaleur sur vecteur eau et de l'isolation des logements. L'efficacité énergétique passe donc aussi par l'ensemble des énergies et technologies disponibles : hybrider, faire un découplage des énergies, bien dimensionner, réguler, etc, autant de solutions et technologies efficaces qu'il ne faut pas délaisser.

A propos d'Énergies & Avenir : l'association des professionnels engagés pour le développement du chauffage durable : L'association Énergies & Avenir, créée en 1991, a pour mission de proposer et de promouvoir, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, des solutions techniques permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux de demain et d'engager concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique en France.

Elle regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude - fournisseurs d'énergies, organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, fabricants et distributeurs d'équipement - tous convaincus de la nécessité du développement du chauffage durable.

Énergies & Avenir est aujourd'hui identifiée comme un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, reconnue pour sa grande expertise technique dans le domaine de la thermique des bâtiments et par la force de ses propositions en faveur de solutions innovantes.

La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros et 300 000 emplois en France. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non délocalisables.